



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2004

Cinquante-huitième session
Points 131 et 132 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/752)]

58/287. Étude de gestion du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994 et 54/244 du 23 décembre 1999,

Rappelant également sa résolution 57/289 du 20 décembre 2002, ainsi que ses résolutions 58/253 et 58/255 du 23 décembre 2003,

Ayant examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'étude de gestion du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie¹,

Prend note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'étude de gestion du Bureau du Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie¹.

83^e séance plénière
8 avril 2004

¹ Voir A/58/677.